

Eclairage



Primes économies d'énergie, à destination des bâtiments tertiaires

Poste	Montant de la prime	Conditions techniques de l'offre
Rénovation de l'éclairage extérieur privé (voies, parkings, parcs)	300 €/luminaire Limité à 50% de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Cas n°1 : Efficacité lumineuse > 110lm/W T°couleur ≤ 2700K, efficacité lumineuse > 90lm/W ULR ≤ 1% luminaire et ≤1% installé Cas n°2 : Efficacité lumineuse > 90lm/W T°couleur ≤ 2700K, efficacité lumineuse > 70lm/W ULR ≤ 1% luminaire et ≤ 4% installé Pour les réserves naturelles: ULR = 0% luminaire et = 0% installé Baisse de la puissance installée ≥ 35% Température de couleur comprise entre 2400K et 3000K Limitation du courant d'alimentation à 1A Durée de vie ≥ 80 000h - Critère L80B10 Durée de vie pour 5% de défaillances ≥ 50 000h (conseillé) Garantie des équipements ≥ 5 ans Protection au surtensions: parafoudre de 8KV minimum IP 65 ou supérieur Tenue à la corrosion (luminaires en bord de mer) Risques photo-biologique: GRO ou GR1 sur usage voirie uniquement Variation de puissance : Luminaire équipé au minimum d'un driver bi - puissance paramétrée et opérationnel pour un abaissement du flux lumineux au cœur de nuit. Marquage CE obligatoire.

Luminaire d'éclairage général à module LED	0,8 €/W	<ul style="list-style-type: none"> durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20% conformément à la norme EN62722-2-1 et à la méthode d'extrapolation TM21; efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire auxiliaire d'alimentation compris): <ul style="list-style-type: none"> ≥ 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) ≥ 10 selon la norme NFEN62262 ≥ 140 lumens par watt pour les autres luminaires; Si l'indice de rendu des couleurs (IRC) ≥ 90 selon la norme NFEN62717, avec R9>0, l'efficacité lumineuse ≥ à : <ul style="list-style-type: none"> 108 lumens par watt pour les luminaires ayant un IK ≥ 10 selon la norme NF EN 62262; 126 lumens par watt pour les autres luminaires; facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme EN 61000-3-2; taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25% selon la norme EN 61000-3-2; groupe de risque photobiologique strictement inférieur à «2» selon la norme NF EN 60598-1 Luminaires - Partie1 : exigences générales et essais; le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible; le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables. Le professionnel ou le bureau d'études dispose d'une qualification « RGE étude » dans le domaine de l'éclairage Bâtiments tertiaires existants uniquement
--	---------	---



La prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre [chargé d'affaires commerciales](#) dont vous trouverez les coordonnées sur le site corse.edf.fr

Primes économies d'énergie, à destination des bâtiments résidentiels existants disposant de parties communes

Poste	Montant de la prime	Conditions techniques de l'offre
Luminaire à module LED pour parties communes	50 €/luminaire	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de vie du luminaire $\geq 50\,000$ h • Chute de flux lumineux à l'issue de cette durée de vie $\leq 30\%$ • Efficacité lumineuse ≥ 90 lm/W • Type de dispositif de contrôle intégré au luminaire: détection de présence ou de mouvement • Indice de protection aux chocs IK = 10 • Durée de garantie : 5 ans • Groupement de risques photobiologiques : 0 • Classe de protection électrique : 2 (double isolation sans terre) • Luminaires à émission du flux lumineux uniquement vers le haut non éligibles

Conditions techniques et montant des aides financières au 1er juillet 2022. Susceptibles d'évoluer. Plus d'infos sur corse.edf.fr.



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos **partenaires Agir Plus d'EDF** dont vous trouverez la liste sur le site corse.edf.fr